

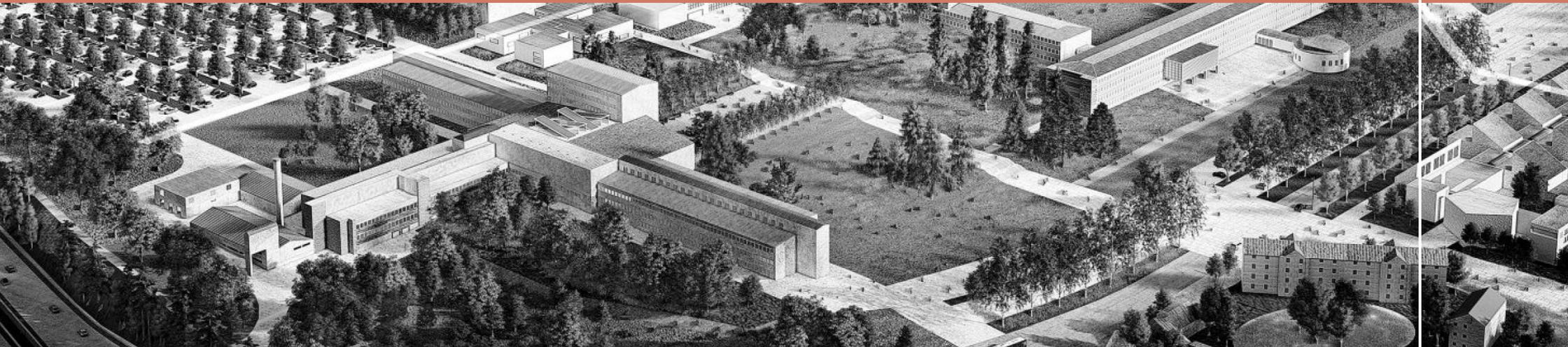


# Réunion annuelle 2023

Campus de la Bouloie



02/06  
BESANÇON



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2022



L'Ordre des architectes .....	4
Le Bilan Financier .....	10
Le Tableau de l'Ordre .....	14
Le Pôle Formation & Information .....	20
Le Pôle Juridique .....	24
Le Pôle Commande Publique .....	28
Le Pôle Actions Politiques .....	30
Le Pôle Enseignement .....	36
Le Pôle Transition Ecologique .....	40

2022, fut l'année du déploiement du plaidoyer «Habitats, villes, territoires : l'architecture comme solution» édité par le Conseil National qui permet le partage d'un diagnostic et oriente le changement. Ce constat nous conforte dans l'idée de porter un architecte ouvert au dialogue, prêt à la co-construction et à l'accompagnement de coopérations.

Sur la base du plaidoyer, au delà des actions régaliennes, nous réalisons des communications pour tous les publics, proposons des «afterworks hors les murs» et des événements festifs pour défendre la qualité architecturale et promouvoir nos idées.

2022, fut aussi marquée par l'édition du dernier Archigraphie qui confirme que 4/8<sup>e</sup> de nos départements sont touchés par un facteur à risque de désert architectural. C'est pourquoi, nous développons les actions de médiation dans les établissements scolaires et créons des conditions d'échanges avec les étudiants en architecture. Il est vital que chacun d'entre nous se mobilise sur des actions de transmission et d'accueil de stagiaires.

Profession écoresponsable et sensible à la préservation des patrimoines, Archigraphie 2022 révèle notre engagement dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Nous sommes 2/3 à vouloir mener davantage de missions de réhabilitation et nous sommes 73% à nous former ces trois dernières années dans ce domaine. Dans 80% des programmes qu'il pilote, l'architecte est force de proposition dans le recours aux matériaux écologiques.

Archigraphie 2022 affirme aussi la féminisation du métier avec 1/3 de femmes architectes. Je tiens d'ailleurs à remercier les jeunes femmes architectes qui contribuent à la réussite de cette réunion annuelle.

Et enfin sur les questions de fonctionnement, 2022, c'est aussi pour notre Institution le développement de l'équipe avec la création d'un poste de chargé de communication, et le soutien aux 2 postes initiaux avec 1 poste d'apprenti juriste et 1 poste d'attachée de direction.

2023, sera l'année de l'installation du pôle de Dijon dans ses nouveaux locaux 1 boulevard des Brosses.

Ce sera également une nouvelle année de mise en oeuvre de nos actions politiques qui bouscule parfois nos habitudes avec notamment notre participation à une création artistique immersive Végétale Vallée créé par GK Collective et Chalon dans la rue.

2023, c'est aussi la dernière année du conseil tel qu'il se présente aujourd'hui à vous. En effet, le conseil se renouvelle sa moitié avec des élections ordinaires prévues en février 2024. Nous avons besoin de votre engagement pour maintenir les actions initiées, développer de nouvelles actions pour toujours partager les valeurs de notre profession.

Restons mobilisés et porteurs des changements que nous voulons.

Karine TERRAL, Présidente du CROABFC



Christine LECONTE, Présidente du CNOA & Karine TERRAL, Présidente CROA BFC «Fête le mur» DIJON, juin 2022

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté (CROA BFC) est un organisme de droit privé en charge de missions de service public conférées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il garantit à la société le respect de son article 1 :  
« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture et d'un Conseil National, il est actuellement dirigé par 15 architectes conseillers régionaux, qui assurent les missions de contrôle et régulation de la profession et celles de représentation et portage d'actions politiques en faveur de la qualité de l'architecture auprès des pouvoirs publics (État, collectivités, élus) et des décideurs privés, afin de veiller au respect de « l'intérêt public de l'architecture ».

A ce titre, il est aussi force de proposition et de conseil dans l'exécution des politiques publiques du logement, de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

#### LES MISSIONS LÉGALES DITES RÉGALIENNES

- La gestion des inscriptions (inscriptions, radiations, suspensions, transferts) ;
- Le contrôle des modalités d'exercice, des assurances et de la formation ;
- La protection du titre d'architecte ;
- Les conciliations entre les architectes et leurs clients ou confrères ;

- L'entraide entre confrères et les procédures collectives ;
- La représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et au sein d'organismes : CAUE, CREPA, Maisons de l'architecture, Terragilis (membre fondateur 2021), Pôle énergie, Effilogis, CERC, Qualibat, comités ou commissions préfectorales ;
- Une veille juridique sur les questions relatives à l'exercice de la profession.

#### LES MISSIONS NON RÉGALIENNES DITES POLITIQUES

- Une veille des marchés publics ;
- La communication institutionnelle ;
- La co-organisation avec la DRAC BFC des JNArchi ;
- La co-animation avec la DRAC BFC du Réseau Architecture ;
- Le soutien à leur demande aux actions en faveur de l'architecture (CREPA, MAB et MAFC, Avenir Radieux, A58 et A89) ;
- La diffusion du tableau via l'édition du notebook ;
- Les actions de découverte du métier en direction des jeunes au cours de leur enseignement ;
- L'accueil des étudiants architectes ;
- L'alimentation de sujets d'actualités : transition écologique...

#### LE CONSEIL & SON ÉQUIPE

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté (CROA BFC) est actuellement dirigé par 15 architectes conseillers régionaux, répartis en 2 instances institutionnelles :

- le bureau (composé de 8 conseillers) qui propose ;
- le conseil (composé de 15 conseillers) qui décide par vote.

En 2022, il s'est tenu **10 conseils & 9 bureaux** soit au sein des locaux de Dijon ou Besançon, soit en visioconférence.

En dehors de ces instances institutionnelles, les conseillers sont répartis par pôles au sein de groupes de travail réunis de façon régulière ou au besoin par un binôme référent du groupe :

- Pôle Formation & information,
- Pôle Juridique,
- Pôle Commande Publique et privée,
- Pôle Actions politiques,
- Pôle Enseignement,
- Pôle Transition écologique.

Les conseillers sont soutenus par 4 équivalents temps plein répartis sur les 2 pôles (Dijon & Besançon) :

- Marie MAITRE & Violaine VILLAIN, attachées de direction,
- Alexandra STORA, juriste,
- Théo CICCONE, chargé de communication,
- Nathan NICOT, alternant Master 2 juriste Collectivités Territoriales de l'Université de Bourgogne,
- Sigrid TISSI, alternante administrative.



Journée d'engagement salariés-élus, BESANÇON 2022



Le conseil lors de l'ouverture de la réunion annuelle, CHALON-SUR-SAÔNE 2022, photo: Michel WIART

DEPUIS LE 12 FÉVRIER 2021 ET JUSQU'EN FÉVRIER 2024,  
LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES  
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ SE COMPOSE DE :

**Corinne GIRARD-YOUNG,**

architecte, exerce libéral à Mercurey (71), fondatrice de « Cartesia architects » à Sydney, diplômée de l'Institut de Technologie de Massachusetts, inscrite également en Australie. Conseillère, elle nous représente au CAUE 21, à l'ADT 71 et au CNOA (GT Relations internationales), contribue aux GT Déontologie, Marché public et Place de l'architecte dans notre société.

**Rachel AMIOT,**

architecte DPLG, associée d'une société d'architecture à Besançon (25), diplômée de l'ENSA de Nancy. Conseillère expérimentée en fin de mandat, elle contribue aux GT Marché public, Enseignement et Place de l'architecte dans notre société.

**Marta PUIG i BOSCH,**

architecte, exerce libéral à Besançon (25), diplômée de l'École Technique Supérieure d'Architecture de Barcelone, inscrite également en Catalogne, présidente des Architectes de la Rénovation BFC.

Conseillère, elle nous représente au CAUE 25, au CREPA, à Quilibat et à la Commission Effilogis, elle contribue aux GT Déontologie, Communication, Transition Écologique, Formation et Place de l'architecte dans notre société.

**Olivier JUFFARD,**

architecte DPLG, associé d'une société d'architecture à Auxillars-sur-Saône (71), diplômé de l'école des Beaux-Arts Paris-Malaquais. Conseiller, il contribue au GT Déontologie.

**Thierry PORT,**

architecte DPLG, associé d'une société d'architecture à Vesoul (70), diplômé de l'école nationale d'architecture de Nancy. Conseiller expérimenté en fin de mandat, il nous représente au CAUE 70 et contribue aux GT Déontologie, Communication, Commande privée et Accompagnement des architectes.

**Pierre-Etienne JAMES,**

architecte DPLG, urbaniste, associé d'une société d'architecture à Dijon (21), diplômé de l'ENSA et ENSAI de Strasbourg, enseignant à l'Université. Conseiller expérimenté en fin de mandat, il nous représente à Terragilis et au Pôle énergie (COS), et contribue aux GT Déontologie, Marché public, Transition écologique et Futurs locaux.

**Aymeric DELOGE,**

architecte DEA HMONP, associé d'une société d'architecture à Dole (39), diplômé de l'ENSA de Nancy. Conseiller, il nous représente au CAUE 39, à la MAFC et au CREPA ; il est notre référent formation au CNOA et contribue aux GT Déontologie, Marché public et Formation.

**Daria RONCARA,**

architecte associée à Saulieu (21), diplômée de l'Université des études de Gènes. Conseillère, secrétaire adjointe du CROABFC, elle contribue aux GT Transition écologique, Communication, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

**Valérie CHARTIER,**

architecte DPLG, urbaniste, exercice libéral à Besançon (25), diplômée de l'École d'Architecture de Paris-Belleville. Conseillère expérimentée en fin de mandat, secrétaire du CROABFC, elle nous représente à la MAFC et au CNOA (GT Juriet et Évolution du tableau), contribue aux GT Enseignement, Communication, Formation, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

**Marie BIAYS-PRIMAS,**

architecte DEA HMONP, associée d'une société d'architecture à Macon (71), diplômée de l'ENSA de Lyon. Conseillère expérimentée en fin de mandat, trésorière adjointe du CROABFC. Elle nous représente au CAUE 71 et au CNOA (Commission des finances) ; elle contribue aux GT Communication et Commande privée.

**Jean-François PERRETANT,**

architecte DPLG associé d'une société d'architecture à Voray-sur-l'Ognon (70), diplômé de l'EA de Lyon et Paris-La-Villette, enseignant à l'ENSA de Lyon. Conseiller expérimenté en fin de mandat, trésorier du CROABFC, il nous représente au CNOA (Commission des finances) et contribue aux GT Enseignement, Marché public et Futurs locaux.

**Bernhard HOGE,**

architecte, ingénieur, associé de 2 sociétés d'architecture dans l'Yonne (89), diplômé de l'Université de Stuttgart, Chicago et Venise. Conseiller, 3<sup>e</sup> vice-président du CROABFC, il nous représente au CAUE 89 et à la MAB, et il contribue aux GT Enseignement, Communication et Marché public.

**Frédérique MANSON,**

architecte DEA HMONP, associée d'une société d'architecture à Gergy (71), diplômée de l'ENSA Lyon. Conseillère expérimentée en fin de mandat, 2<sup>e</sup> vice-présidente du CROABFC, elle nous représente au CNOA (GT Commande privée), elle contribue aux GT Communication, Commande privée et Enseignement, elle a notre délégation pour l'animation du Réseau Architecture.

**Jean-Paul HARDUIN,**

architecte DPLG, associé d'une société d'architecture à Dijon (21), diplômé de l'ENSA Paris-La Défense. Conseiller, 1<sup>er</sup> vice-président du CROABFC, il nous représente au CERC BFC, à la MAB, contribue aux GT Déontologie, Enseignement, Transition écologique et Futurs locaux.

**Karine TERRAL,**

architecte DPLG, salariée au CAUE du Doubs à Besançon (25), diplômée de l'ENSA Languedoc-Roussillon, co-gérante d'un Habitat participatif. Conseillère, présidente du CROABFC, elle nous représente au Pôle énergie (CA), aux rendez-vous élus, aux rencontres publiques, à l'ORREC et au CNOA (conférences des Régions) et elle contribue aux GT du CROABFC.

**RESPONSABILITES DES 15 CONSEILLERS 2021-2024 – CROA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

POLE JURIDIQUE	POLE CULTURE ARCHITECTURALE	POLE FORMATION	POLE REPRESENTATION & COMMUNICATION
<p>Objectif : Agir quand nécessaire auprès de tous les acteurs de la chaîne de l'acte de bâtir</p> <p><b>Commission Déontologie : Respect code de déontologie, conciliations, protection du titre, intérêt à agir</b></p> <p><b>Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39</b> Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71 Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dépt. 21 Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 Olivier JUFFARD, Conseiller - dépt. 21 <b>Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70</b> Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</p> <p><b>POLE COMMANDE PUBLIQUE ET PRIVE</b></p> <p>Objectif : Mettre en œuvre des coopérations dans le but d'améliorer la commande publique et privée, communiquer sur les outils existants</p> <p><b>GT Marché public</b> Rachel AMIOT, Conseiller - dépt. 25 Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71 Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70 <b>Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</b></p> <p><b>GT Commande privée</b> <b>Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71</b> <b>Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dépt. 71</b> Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70 Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</p>	<p>Objectif : Favoriser les coopérations et la lisibilité du rôle de l'architecte</p> <p><b>GT Place de l'architecte dans notre société</b> Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25 <b>Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25</b> Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71 Bernhard HOGE, Vice-Président - dépt. 89 Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 <b>Daria RONCARA, Secrétaire adjointe - dépt. 21 K</b> arine TERRAL, Présidente - dépt. 25</p> <p><b>GT Maisons de l'architecture</b> <b>Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25 &gt; MAFC</b> <b>Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 &gt; MAFC</b> Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dépt. 21 &gt; MAB Bernhard HOGE, Vice-Président - dépt. 89 &gt; MAB</p> <p><b>POLE ENSEIGNEMENT</b></p> <p>Objectif : Favoriser la venue d'écoles d'architecture et créer les conditions d'échanges entre professionnels/élèves</p> <p><b>GT Appel à manifestation d'intérêt (AMI)</b> <b>Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25</b> <b>Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70</b></p> <p><b>GT Conseillers Entreprises pour l'École (CEE)</b> <b>Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25</b> <b>Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</b> <b>Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dépt. 7</b> Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dépt. 21 Bernhard HOGE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - dépt. 89</p> <p><b>GT Semaine de l'architecture et du patrimoine</b> <b>Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70</b> <b>Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</b> Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC</p> <p><b>GT Enseignement futurs architectes</b> <b>Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70</b> <b>Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</b> Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dépt. 21 Bernhard HOGE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - dépt. 89 Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25 Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA</p>	<p>Objectif : Contrôler et développer la formation des architectes</p> <p><b>Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25</b> <b>Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 &gt; CREPA BFC</b> Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 &gt; CREPA BFC Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25</p> <p><b>POLE ARCHITECTURE &amp; TRANSITION ENERGETIQUE</b></p> <p>Objectif : Améliorer la prise en compte de la qualité architecturale et la compréhension du rôle de l'architecte par l'établissement de propositions à partir des retours d'expériences</p> <p><b>Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dépt. 21 &gt; Pôle Énergie, COS, Terragilis</b></p> <p>Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 &gt; COS, Terragilis <b>Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 &gt; Effilogis</b> Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dépt. 21 &gt; Effilogis, COS, Terragilis Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25 &gt; Pôle Énergie, Terragilis</p> <p><b>POLE ACCOMPAGNEMENTS DES ARCHITECTES</b></p> <p>Objectif : Poursuivre cet accompagnement, le renforcer et améliorer sa lisibilité</p> <p><b>Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 &gt; Mentorat</b> Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71 &gt; Commission Solidarité Entraide (CSE) Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70 &gt; Comités sociaux économiques (CSE)</p> <p><b>Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70 &gt; Mentorat</b> Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25 Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA</p>	<p>Objectif : Faciliter le rayonnement de l'architecture et de l'architecte, améliorer la lisibilité et contribution des architectes, être un relais d'information, créer des synergies et coopérations pour la qualité architecturale et sa diffusion</p> <p><b>GT PARTENARIATS</b></p> <p>Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25 &gt; AMI Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71 &gt; CAUE71, Effilogis, COS Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25 &gt; MAFC, CNOA Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 &gt; CAUE39, MAFCFFB39, CNOA Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71 &gt; CAUE21, ATD71, CNOA <b>Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dépt. 21 &gt; CNOA, CDSA, MAB, Réseau architecture, Pôle énergie, COS, Terragilis, CRHH, CERC</b> Bernhard HOGE, Vice-Président - dépt. 89 &gt; CNOA, CAUE89, MAB, Réseau architecture Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21 &gt; CRHH, CDSA, COS, Terragilis Olivier JUFFARD, Conseiller - dépt. 21 Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dépt. 71 &gt; CNOA, Réseau architecture Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70 &gt; CNOA, AMI Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70 &gt; CAUE70 Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 &gt; CAUE25, Effilogis, Qualibat Daria RONCARA, Secrétaire adjointe - dépt. 21 &gt; Réseau architecture, Effilogis, COS, Terragilis <b>Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25 &gt; CNOA, Pôle Énergie, Terragilis</b> Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA</p> <p><b>GT CAUE-UDAP</b> Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71 <b>Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25</b> Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 <b>Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71</b> Bernhard HOGE, Vice-Président - dépt. 89 Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70 Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dépt. 25 et en sus Patrice WARNANT, architecte - dépt. 58</p>

# Le Bilan Financier 2022

EXPERT-COMPTABLE :  
CABINET PROCOMPTA, Olivier BRULPORT

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Jean-François PERRETANT, trésorier  
Marie BIAYS-PRIMAS, trésorière adjointe



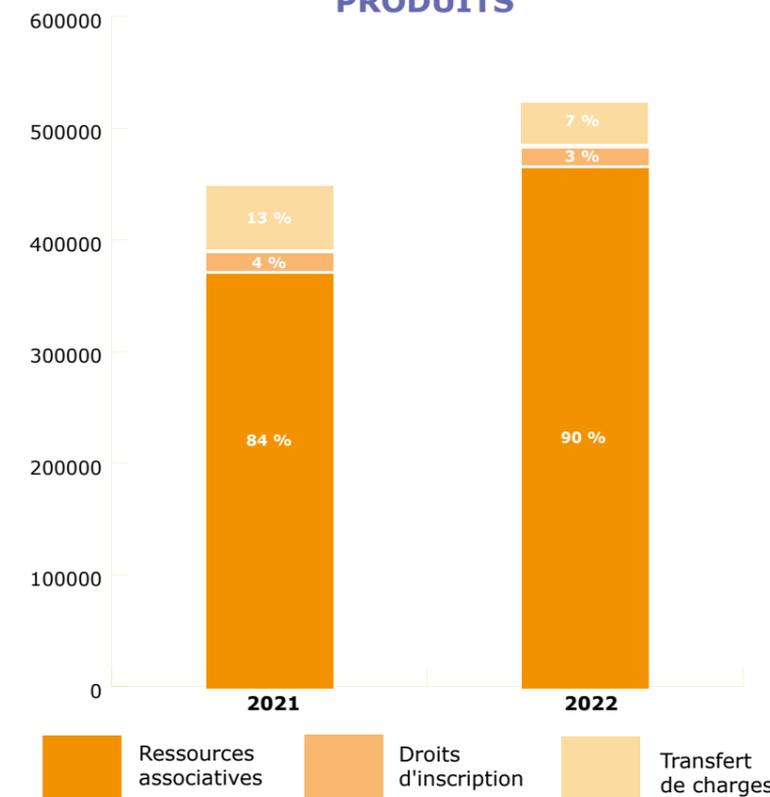
Visite recherche nouveau bureau pour le pôle de Dijon.

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Jean-François PERRETANT, Marie BIAYS-PRIMAS

EXPERT-COMPTABLE :  
CABINET PROCOMPTA, Olivier BRULPORT

## COMPTE DE RÉSULTAT

### PRODUITS

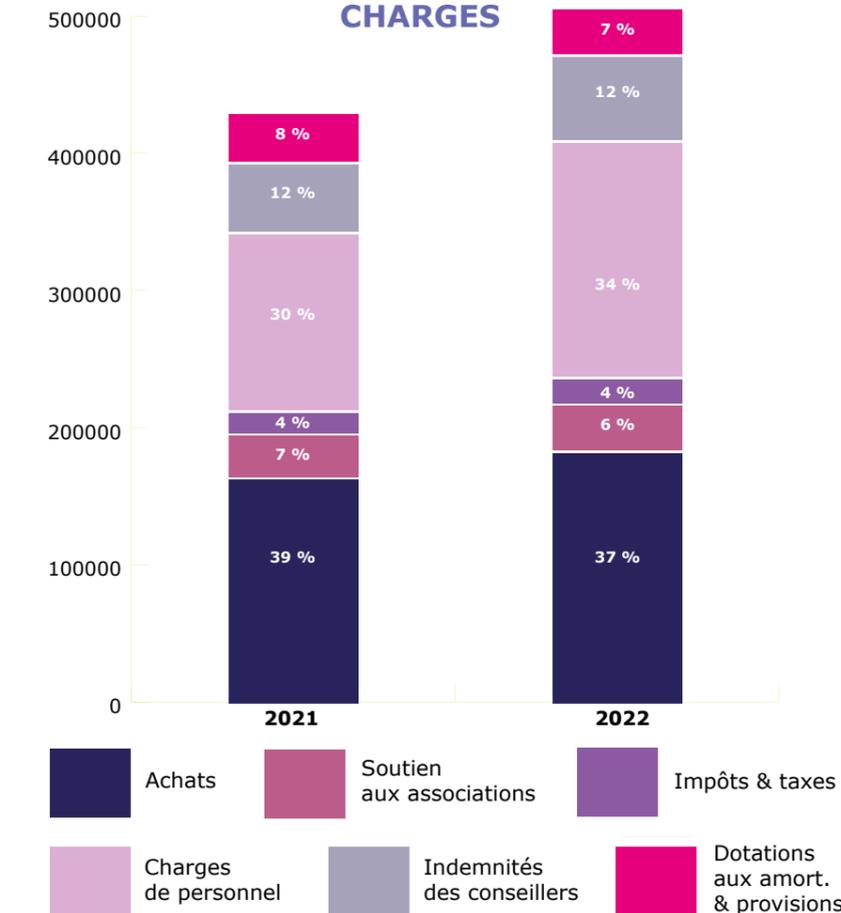


Total des produits 2022 : 500 881 €

Par rapport à 2021, augmentation des produits :

- de la dotation du CNOA, par une attribution exceptionnelle pour l'action «Fête le mur» (44 840€) ;
- des recettes liées à la refacturation des charges des locaux de Dijon et de Besançon.

### CHARGES

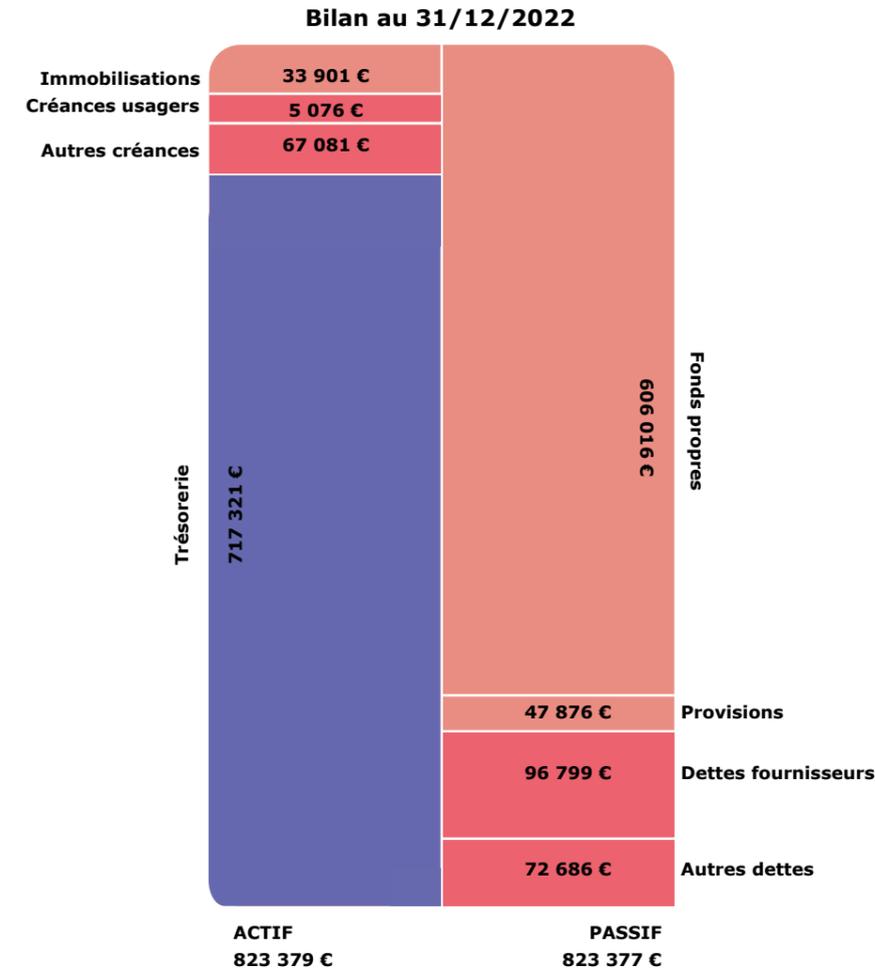
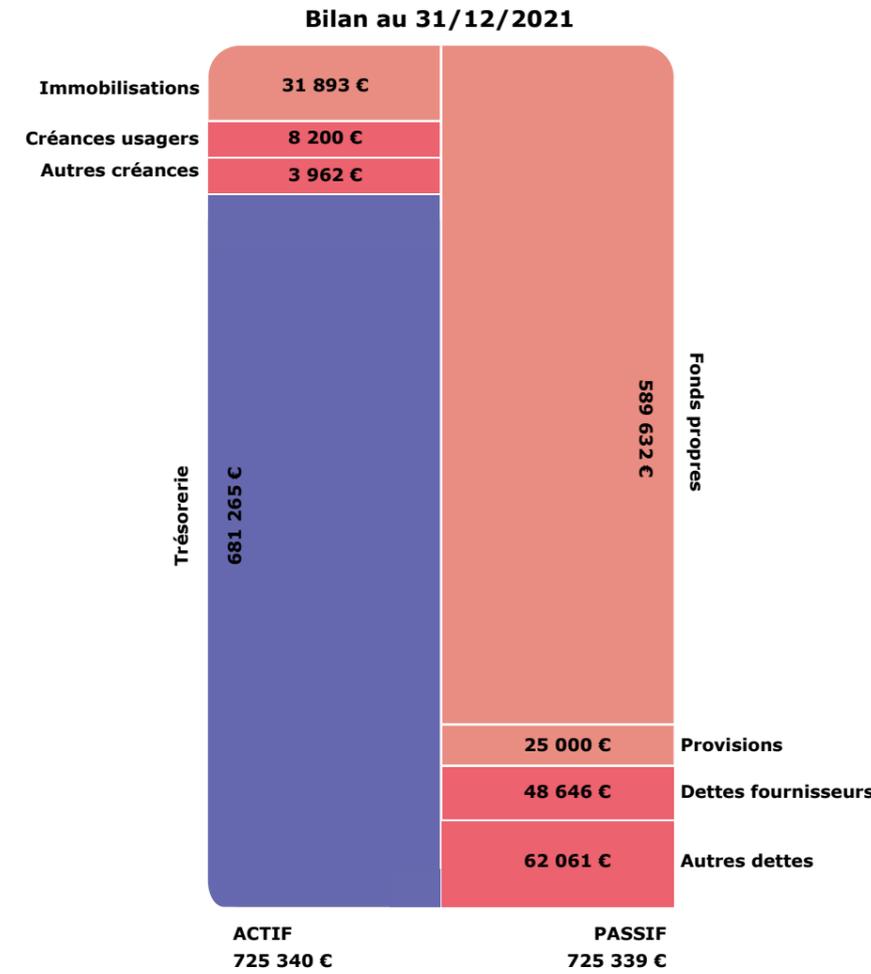


Total des charges 2022 : 494 632 €

Par rapport à 2021, augmentation des charges :

- des charges de fonctionnement justifiées par + d'actions et + de salariés ;
- des factures Électricité & gaz liées au contexte international (demandes d'aide effectuées) ;
- des indemnités et frais des conseillers justifiés par + d'actions mais qui restent en dessous du seuil à consommer ;
- des engagements à réaliser : 22 877 € (Actions : «Fête le mur», «l'architecte ne mord presque pas» & JNArchi).

BILAN



Fête le mur en SAÛNE-ET-LOIRE, CHÂLON-SUR SAÛNE, juin 2022

# Le Tableau de l'Ordre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Valérie CHARTIER, secrétaire générale  
Daria RONCARA, secrétaire générale adjointe

PERMANENT RÉFÉRENT :  
Marie MAITRE



Notebook, GT Communication, décembre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Valérie CHARTIER & Daria RONCARA

## RÉPARTITION DES ARCHITECTES ET DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE SUR LE TERRITOIRE

567 architectes  
268 sociétés d'architecture

En 2022, la Bourgogne-Franche-Comté est dotée de 835 personnes physiques et morales inscrites au Tableau de l'Ordre, répartis sur les 8 départements. Le département le plus doté d'architectes est le département du Doubs avec 122 architectes suivi de la Saône-et-Loire.

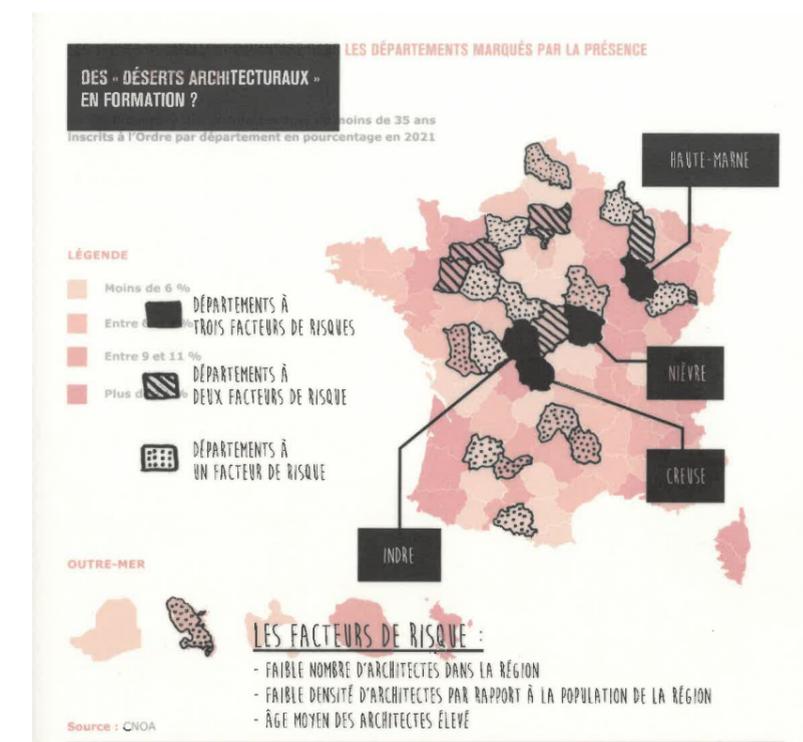
Depuis la réforme territoriale de 2017, les 2 régions réunies ont perdu 5 % de leurs architectes et ont vu une augmentation de 12 % de création de sociétés d'architecture.

L'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté diffuse annuellement la liste actualisée des architectes inscrits. L'édition de 2300 exemplaires du notebook aux architectes, partenaires, collectivités et services instructeurs est, au fil des années, un moyen opportun de présenter le réseau de l'architecture, le cadre du métier de l'architecte et les réalisations locales.

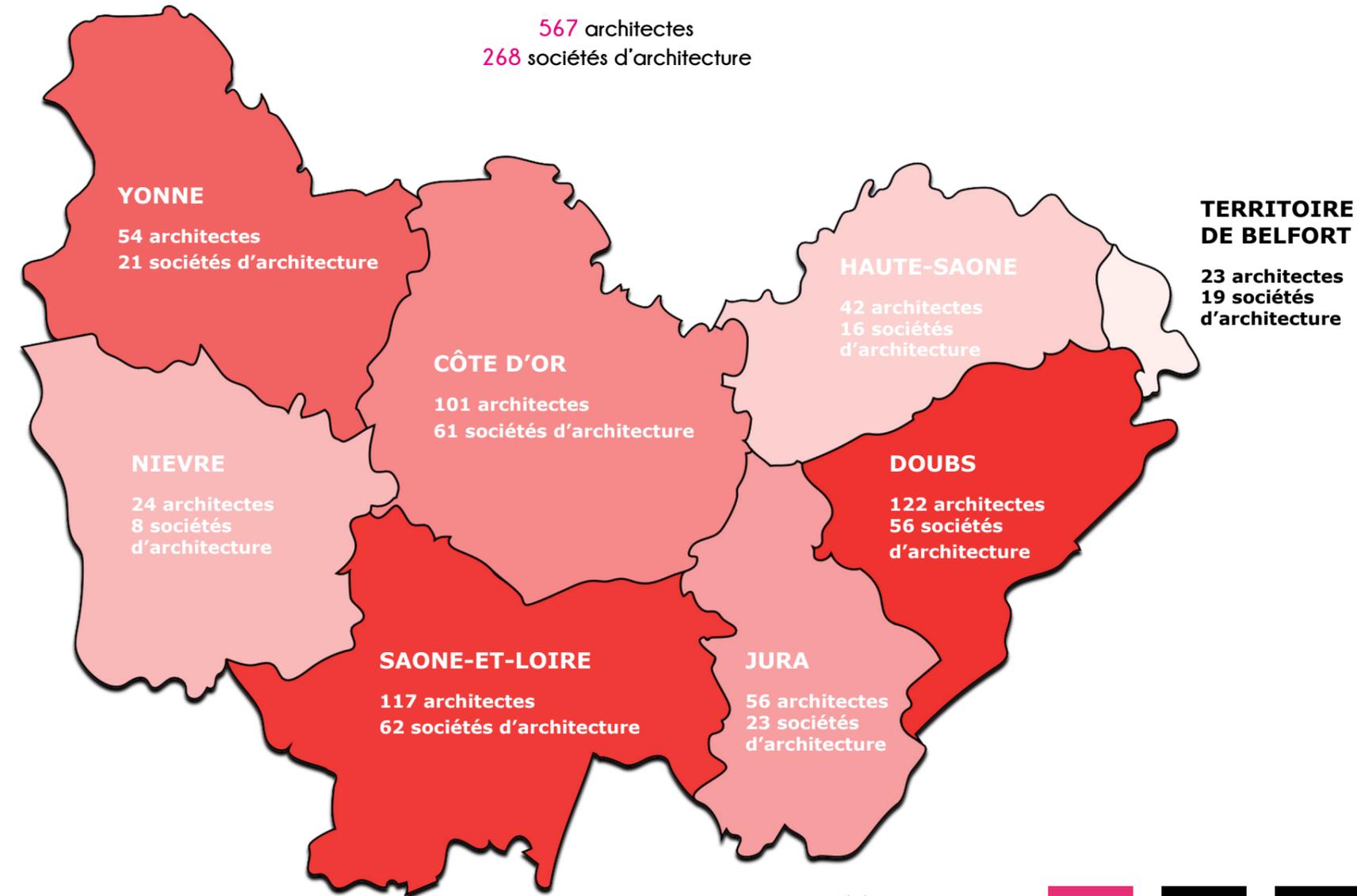
Notre Région compte 4 sur 8 départements (Nièvre, Territoire-de-Belfort, Haute-Saône et Yonne) ayant au moins un facteur à risque de désert architectural :

- faible nombre d'architectes ;
- faible densité d'architectes, 28 pour 100 000 habitants quand la moyenne nationale est à 45 et de 98 en Allemagne) ;
- âge moyen élevé.

Caractéristiques auxquelles s'ajoute l'absence de formation.



RÉPARTITION DES ARCHITECTES & DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE SUR LE TERRITOIRE



CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Valérie CHARTIER & Daria RONCARA

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Valérie CHARTIER & Daria RONCARA

MOUVEMENTS DES ARCHITECTES  
ET DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURES

		ARCHITECTES	SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE
<b>ENTRÉES</b>	INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS	21	16
	TRANSFERT ENTRÉES (VENANT D'UNE AUTRE RÉGION)	8	3
	<b>TOTAL DES ENTRÉES</b>	<b>29</b>	<b>19</b>
<b>SORTIES</b>	DÉMISSIONS, DISSOLUTIONS, LIQUIDATIONS	24	7
	DÉCÈS	2	0
	TRANSFERT SORTIES (VERS D'AUTRES RÉGIONS)	4	1
	RADIATIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	2	0
	RADIATIONS DISCIPLINAIRES	1	0
	<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>33</b>	<b>8</b>
<b>SUSPENSIONS</b>	ADMINISTRATIVES POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	7	6
<b>AUTORISATION DES PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>4</b>	

La moitié des radiations 2022 sont des départs à la retraite et les autres des démissions en cours de carrière, pour la plupart un changement d'orientation.  
  
Constat d'une augmentation des suspensions pour défaut de production d'attestation d'assurance.

## LA COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE DU CNOA

La cotisation ordinale doit être payée avant le 31 mars de chaque année. Le Conseil national, chargé du recouvrement de la cotisation, peut accorder exceptionnellement aux architectes en difficultés, sur demande écrite avec justificatifs, des exonérations partielles ou totales de cotisation.

La Commission examine au cas par cas les demandes d'exonération de cotisation.

Pour bénéficier d'une exonération partielle ou totale de la cotisation due en 2022, l'ensemble des revenus perçus par l'architecte en 2020 (avant abattement et quelle qu'en soit l'origine) doit être inférieur à 23 000 euros ou 19 000 euros en fonction de son mode d'exercice.

Le conseil régional peut également saisir la commission s'il a connaissance de difficultés rencontrées par un architecte. Pour la cotisation due au 1<sup>er</sup> janvier, les demandes devront être adressées à la CSE avant le 31 mars.

## Focus

### L'ARCHITECTE GESTIONNAIRE ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

L'architecte gestionnaire a pour mission de suppléer l'architecte suspendu ou radié.  
L'architecte accompagnant a pour mission de suppléer l'architecte en difficulté.  
Désigné par le conseil régional de l'Ordre, il établit un état des lieux de l'activité de l'architecte à soutenir, le transmet au CROA et informe tous les maîtres d'ouvrage de la situation. Il prend toutes les mesures nécessaires à la protection des co-contractants du confrère, préconisant selon les cas, les solutions préservant au mieux leurs intérêts mais également ceux de l'architecte concerné.

A cet effet, le gestionnaire ou l'accompagnant a interdiction de reprendre ses affaires pour son compte.  
A la fin de sa mission, il adresse au CROA un compte rendu de sa mission.

Sa mission est rémunérée par le CNOA.



L'Espace des Arts rénové en 2018 par l'architecte Pierre HEBBELINCK, Fête le mur en SAONE-ET-LOIRE, CHALON-SUR-SAONE, juin 2022

# Pôle Formation & Information

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Aymeric DELOGE & Karine TERRAL

PERMANENTS RÉFÉRENTS :  
Violaine VILLAIN & Théo CICCONE



Intégrer les matériaux biosourcés et les grands principes de la RE2020, l'exemple du chanvre, avec Frédéric MOUBE du Pôle énergie et Jean-Luc ROULIN de Bourgogne Franche-Comté Chanvre (BF2C), HÉRICOURT, novembre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Aymeric DELOGE & Karine TERRAL

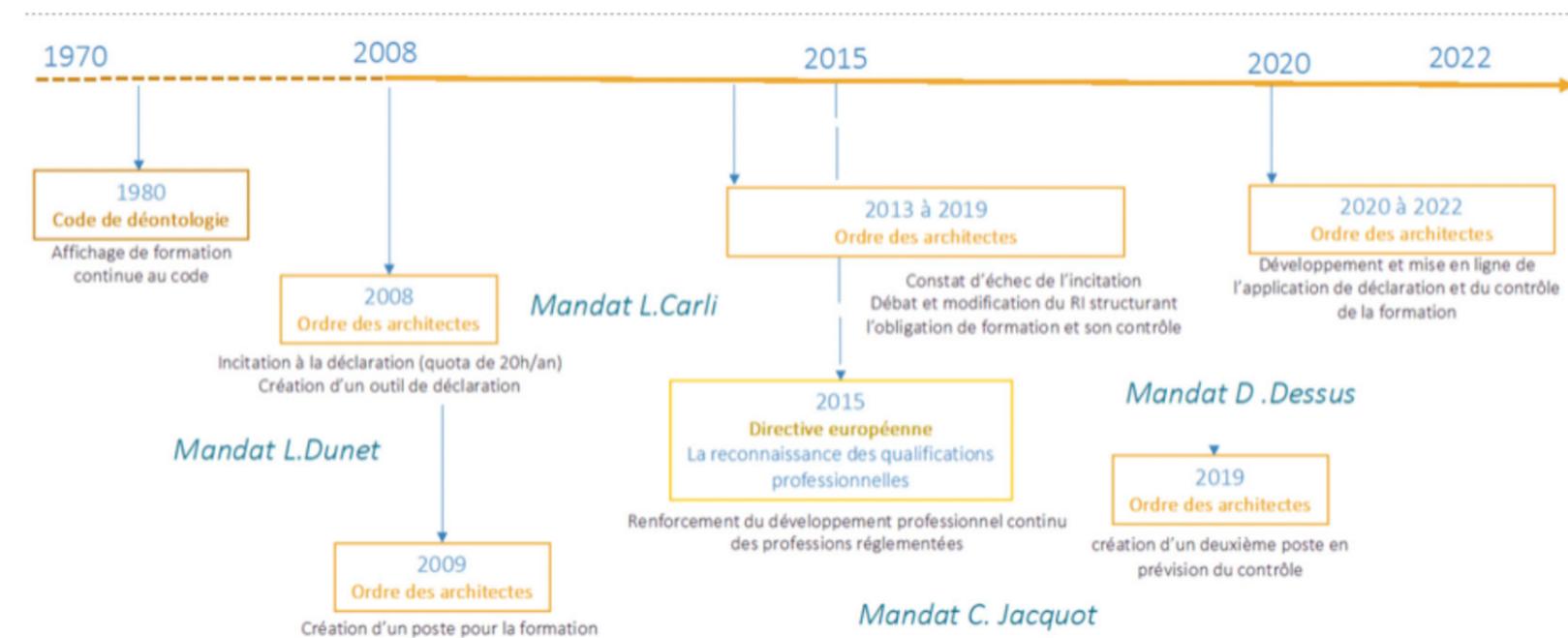
## CONTROLE DE LA FORMATION

Depuis plusieurs années, l'institution travaille à faire évoluer ses procédures autour de l'obligation de formation. Des évolutions législatives liées aux directives européennes et aux adaptations nécessaires au changement climatique confrontent la profession à des évolutions indispensables pour espérer apporter des réponses pertinentes.

Le Conseil national de l'Ordre a mis en place un outil pour permettre un suivi réglementaire de cette obligation de formation de 20 h par an, dont 14 heures structurées. En deux jours par an, il est donc possible de satisfaire à cette obligation.

En Bourgogne-Franche-Comté, seuls 252 architectes n'ont pas encore atteint leur quota d'heures et le taux de conformité a beaucoup progressé : en deux ans, il est passé de 33 % à 56 %.

## POINT HISTORIQUE : ÉVOLUTION DES TEXTES ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



Toutefois, le CROABFC constate une forme de découragement chez des architectes qui n'avaient jusqu'à présent pas ou peu déclaré leurs formations car ils doivent rattraper plusieurs années, les formations déclarées sur la période actuelle venant combler le déficit des périodes passées.

Des mesures d'assouplissement sont donc actuellement à l'étude pour faciliter la mise en conformité des architectes dont la bonne volonté manifeste ne suffirait pas à combler ce déficit. A l'issue de cette période de test, les règles seront posées.

Dès lors, l'augmentation massive du taux de conformité, automatiquement corrélée à une montée en compétence, deviendra visible aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, ce qui ne peut qu'aller dans le sens d'une meilleure reconnaissance de la profession.



Les financements sont pluriels et dépendent des statuts : FIFPL pour les indépendants, auquel s'ajoutent le crédit d'impôt, le Compte Personnel de Formation pour les salariés, ...  
Pour en savoir plus : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

Des relances régulières viennent en soutien, pour rappeler à chacun son état d'encours et le calendrier de déclarations et permettre ainsi à la profession de se mobiliser sur des programmes de formation variés. L'objectif de l'institution est d'encourager les bonnes pratiques en matière de formation. Les architectes verront leur attestation d'inscription à l'Ordre mentionner leur conformité (ou non-conformité) en matière de formation obligatoire.

Le Conseil de l'Ordre de Bourgogne-Franche-Comté accompagne, en cas de difficulté de déclaration ou de non-conformité d'un justificatif (pilotage par téléphone pour la prise en main de l'outil), informe dans la newsletter et sur les réseaux sociaux de l'actualité de la formation, organise des journées de formations « architectes jurés » et des « afterworks », qui peuvent être déclarés en formations complémentaires.



## REDÉPLOIEMENT DES AFTERWORKS

Les afterworks sont destinés à traiter les sujets découlant des actualités de la profession. Ils visent à informer les architectes de la région sur des thèmes juridiques, de construction ou de réglementation. Ils sont aussi l'occasion d'être présents dans les départements et d'accentuer la proximité auprès des consœurs et confrères pour mettre en place des rencontres et échanges entre architectes, élus et partenaires locaux pour œuvrer à la qualité architecturale. Les thématiques 2022 ont été en large cohérence avec les préconisations du plaidoyer "Habitats, Villes, Territoires : l'architecture comme solution" et sont orientées sur la réhabilitation, les éco-matériaux et les bonnes pratiques.

Généralement proposées dans un format mixte visio / présentiel, ces rencontres prévues de 18h à 20h proposent un temps de présentation du sujet, des témoignages, puis une session de questions / réponses pour terminer par un temps d'échanges plus informels autour d'un verre.

### AW#12 – La rénovation de l'habitat

avec Stéphanie HONNERT et Marta PUIG I BOSCH architectes de la rénovation de BFC et Bernard QUIROT fondateur de l'association Avenir Radieux.

Pour le revoir : <https://www.architectes.org/actualites/afterwork-12-echange-de-pratiques-autour-de-la-renovation>

AW #13 – Les aides à la rénovation thermique des bâtiments présentation des services France Rénov', avec la Maison de l'Habitat du Doubs et Rénovéco Dijon Métropole.

Pour le revoir : <https://www.architectes.org/actualites/after-work-13-france-re-nov-les-conditions-d-aide-la-renovation>

### AW #14 – Les aides financières à la rénovation

avec Rénovéco Dijon Métropole et la Maison de l'Habitat du Doubs.

Pour le revoir : <https://www.architectes.org/atom/18655>

AW #15 – Comment travailler avec les services de l'UDAP et réussir sa demande de travaux en site patrimonial ?

A Nevers, avec l'association A58 et Marc LOUAIL Architecte des Bâtiments de France.

Pour le revoir : <https://www.architectes.org/actualites/afterwork-15-comment-travailler-avec-les-services-de-l-udap>

### AW #16 – Intégrer les matériaux biosourcés

l'exemple du chanvre, avec Frédéric MOUBE du Pôle énergie et Jean-Luc ROULIN de Bourgogne Franche-Comté Chanvre (BF2C) à Héricourt.

Pour le revoir : <https://www.architectes.org/actualites/afterwork-16-les-matériaux-biosourcés>

# Pôle Juridique

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Corinne GIRARD-YOUNG, Karine TERRAL, Olivier  
JUFFARD, Jean-Paul HARDUIN,  
Thierry PORT, Pierre-Etienne JAMES  
& Aymeric DELOGE.

PERMANENTS REFERENTS :  
Alexandra STORA & Nathan NICOT



Visite de l'usine Mobilwood, à SAINT-BRIS-LE VINEUX, réalisation de l'Atelier HVR architecture, Fête le mur dans LYONNE, décembre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Corinne GIRARD-YOUNG, Karine TERRAL, Olivier JUFFARD, Jean-Paul HARDUIN, Thierry PORT, Pierre-Etienne JAMES & Aymeric DELOGE.

## COMMISSION LITIGES, DEONTOLOGIE, PORT DU TITRE

Avec l'arrivée de Nathan NICOT alternant juriste, le CROABFC a accentué le contrôle ordinal. Outre les alertes (services instructeurs, clients) la commission a déployé un contrôle systématique pour les architectes ayant effectué plus de 30 déclarations de permis de construire ou d'aménager sur l'année civile 2022. Le nombre de demandes de déclarations de projets a été multiplié par 2.

## CONSEIL JURIDIQUE

101 réponses juridiques écrites sur l'exercice de la profession.

Principaux thèmes des questions juridiques des architectes et du public :

- Résiliation du contrat privé de maîtrise d'œuvre et indemnité
- Succession de mission entre architectes, propriété intellectuelle et déontologie
- Seuils, procédures et clauses des marchés publics de MOE
- Modifications en cours d'exécution d'un marché public de MOE
- Défaillance et changement d'entreprise sur le chantier
- Convention de groupement en marché public de MOE
- Difficultés rencontrées en droit urbanisme avec services instructeurs ou ABF (PLU, délai, pièces complémentaires)
- Mission SPS, mission OPC, mission DIAG...

## USURPATION DU TITRE

- 6 dépôts de PC détectés sans inscription ou en étant suspendus pour défaut d'assurance.
- 5 dossiers ouverts sur le port du titre d'architecte.
- 5 procédures pénales engagées.

## Focus

Seuls les architectes inscrits au Tableau de l'Ordre peuvent porter le titre d'architecte, en vertu des articles 9 et 40 du code de déontologie.

### Article 9 :

« Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-après peuvent seules porter le titre d'architecte.

Les personnes morales inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après peuvent seules porter le titre de société d'architecture.

L'inscription à un tableau régional ou à son annexe confère le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire national. »

### Article 40 :

« Toute personne qui ne remplit pas les conditions requises par la présente loi et qui porte le titre d'architecte ou d'agréé en architecture ou accompagne ou laisse accompagner son nom ou la raison sociale de la société qu'elle dirige de termes propres à entretenir dans le public la croyance erronée en la qualité d'architecte ou d'agréé en architecture ou de société d'architecture, est punie des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal pour l'usurpation de titres ».

## DEONTOLOGIE

- 11 réunions plénières du GT déontologie.
- 13 analyses de potentielles signatures de complaisance et/ou sous-traitance du projet architectural engagées fin 2022.
- 2 absences de convention écrite préalable.
- 1 suspicion de discrédit sur la profession.
- 5 manquements professionnels (dépassement de budget, absence d'enveloppe financière).

## LITIGES

- 11 réunions de travail intermédiaire en visioconférence.
- 21 saisines dont 6 déclarées irrecevables.
- 10 médiations.
- 6 conciliations : 3 PV de conciliation & 3 PV de non-conciliation.
- 7 résolutions spontanées.



## CHAMBRE DE DISCIPLINE

Pour information, la chambre régionale de discipline s'est réunie deux fois en 2022 et a prononcé deux décisions définitives : une radiation et un blâme à l'encontre d'architectes.

## Focus

L'obligation de convention écrite préalable

L'absence de convention écrite préalable constitue un manquement toujours très présent dans les dossiers déontologiques. Le professionnel ne respecte pas son devoir d'information et renseignement envers le non professionnel de la construction et envers le client particulier.

En 2022, le CNOA a simplifié les modèles de contrat de la commande privée en 3 méthodes, permettant d'encadrer les relations dès la première rencontre (simplification des termes employés avec des clients privés non professionnels de la construction) :

- Contrat pour visite-conseil : formaliser le programme et attentes du client, analyser les contraintes urbanistiques et financières de l'opération ;
- Contrat pour la réalisation des « Esquisses » : un contrat qui permet d'établir plusieurs esquisses limitées et rémunérées ;
- Contrat d'architecte (mission complète ou partielle).

Téléchargement > [https://www.architectes.org/contrats-pour-clientele-privée-non-professionnelle-de-la-construction#entity-cnoa\\_contenu\\_dossier\\_long-293](https://www.architectes.org/contrats-pour-clientele-privée-non-professionnelle-de-la-construction#entity-cnoa_contenu_dossier_long-293)

RAPPEL SUR LA DÉMATÉRIALISATION  
DES PROCÉDURES D'AUTORISATION D'URBANISME

La loi ELAN du 23 Novembre 2018 impose à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'être en mesure de recevoir, gratuitement les demandes d'autorisations d'urbanisme sous forme électronique. La dématérialisation ayant entraîné la disparition des signatures et sur proposition du CNOA, le recours à l'architecte est prouvé par un numéro de déclaration, que vous obtiendrez en déclarant l'autorisation de construire sur votre espace architecte avant de déposer l'autorisation de construire.

Cette nouvelle façon de procéder renforce la collaboration entre les services instructeurs et les CROA ; depuis la Loi LCAP du 7 juillet 2016, les services instructeurs, en cas de suspicion de signature de complaisance, peuvent saisir le Conseil régional de l'Ordre des architectes compétent avant la délivrance de l'autorisation de construire. Si le Conseil régional confirme la suspicion d'une signature de complaisance, le permis de construire pourra être refusé (sur le fondement des articles 23-1 de la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et l'article 14-4 du décret sur l'organisation de la profession du 1<sup>er</sup> janvier 1978).

## Focus

Tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. La médiation de la consommation s'impose à tout professionnel quel que soit le secteur d'activité.

La CECMC a validé en 2022 la convention que l'Ordre avait signée avec le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C). Chaque architecte peut désormais bénéficier de la gratuité des frais d'adhésion et de tarifs préférentiels sur le coût des médiations, à condition de désigner le CM2C comme médiateur de la consommation.

Les frais d'adhésion sont pris en charge par le CNOA. Le coût de la médiation reste à la charge de l'architecte s'il est mis en cause par son client consommateur et s'il accepte la médiation (en fonction du mode de traitement du dossier 30 à 300€HT).

Les contrats de l'Ordre ont été mis à jour en conséquence et incluent le partenariat avec CM2C.

De plus, si le processus de médiation n'aboutit pas ou si l'objet du litige n'entre pas dans le champ d'application de la médiation de la consommation, les parties saisissent le Conseil régional de l'Ordre des architectes dont relève l'architecte, **avant toute procédure judiciaire**, sauf conservatoire. Le Conseil régional peut, soit émettre un avis sur l'objet du différend, soit organiser une procédure de règlement amiable.

# Pôle Commande Publique

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Rachel AMIOT, Karine TERRAL,  
Corinne GIRARD YOUNG, Pierre-Etienne JAMES,  
Jean-François PERRETANT  
& Aymeric DELOGE

PERMANENTS REFERENTS :  
Alexandra STORA & Nathan NICOT



Visite du théâtre à l'italienne, restauration du patrimoine de François CHATILLON,  
Fête le mur dans le JURA, DOLE, décembre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Rachel AMIOT, Karine TERRAL, Corinne GIRARD YOUNG, Pierre-Etienne JAMES, Jean-François PERRETANT & Aymeric DELOGE

## INTERET A AGIR DE L'ORDRE

L'Ordre n'a intérêt à agir que pour défendre les intérêts collectifs de la profession. Le CROABFC agit donc dans les limites de sa mission qui sont de conseiller, de rappeler le code de la commande publique et d'intervenir lorsque les irrégularités détectées constituent une entrave aux droits de l'ensemble de la profession (ex : présence obligatoire d'un architecte dans un marché public de maîtrise d'œuvre). Il en découle que seul l'architecte lésé peut faire valoir ses droits en portant, à titre individuel, un recours.

## ACTIONS

2 formations architectes jurés dispensées par la MIQCP  
soit 40 architectes formés ;  
6 réunions en visioconférence ;  
Ouverture du GT marchés publics à 3 architectes non élus ;  
72 architectes jurés proposés au MOA dans 20 procédures  
(36 titulaires et 36 suppléants) ;  
18 analyses ou interventions pédagogiques auprès de MOA ;  
5 réunions avec de grands maîtres d'ouvrage publics :  
Grand Besançon Métropole, Dijon Métropole & Région BFC.

## NOUVEAUTES

Le nouveau CCAG-MOE est applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 ;  
Après confirmation partielle par la Cour d'appel de Paris du 15 octobre 2020, l'arrêt de la Cour de cassation du 1<sup>er</sup> février 2023 rend définitive la sanction infligée à l'Ordre des architectes, aux 6 sociétés d'architectes et 4 architectes pour avoir mis en œuvre des décisions d'associations d'entreprises constitutives d'ententes anticoncurrentielles.

## Focus

- Les modèles de MAPA restreint sans ou avec prestation d'intention architecturale ont été mis en ligne en 2022 sur le site du CNOA. Ces modèles équilibrés sont proposés aux maîtres d'ouvrage publics rencontrés, afin de protéger les architectes et de respecter les règles impératives du droit de la commande publique.
- Modèles de concours (mis en ligne en 2021).

## DIFFICULTES RENCONTREES DANS LES MAPA

Demandes de prestations graphiques au stade de la candidature ;  
Mauvaises définitions des prestations à fournir, pénalisant l'égalité des chances entre les candidats ;  
Absence de prime lorsque des prestations sont demandées ;  
Remise par un architecte de prestations non demandées mettant en évidence l'inégalité de traitement entre candidats ;  
Délais d'études souvent trop courts pour les prestations avec primes.

# Pôle Actions Politiques

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Karine TERRAL, Frédérique MANSON, Valérie  
CHARTIER, Marie BIAYS-PRIMAS, Daria RONCARA,  
Corinne GIRARD-YOUNG, Marta PUIG I BOSCH,  
Jean-François PERRETANT, Thierry PORT  
& Thibaut MAUGARD

PERMANENT REFERENT :  
Théo CICCONE



Réunion annuelle au Centre des arts et de l'Espace à CHALON-SUR-SAÛNE, juin 2022.

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Karine TERRAL, Valérie CHARTIER, Marta PUIG I BOSCH & Jean-François PERRETANT

## REPRESENTATIONS ET DIFFUSION DU PLAIDOYER

Le CROABFC est amené à porter la voix du respect de la qualité architecturale auprès des pouvoirs publics et au sein d'organismes.

En 2022, à l'occasion d'invitations, le CROABFC a rencontré :

- Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- François REBSAMEN, Maire de Dijon et Président de Dijon Métropole ;
- Gilles PLATRET, Maire de Chalon-sur-Saône ;
- Serge CASTEL, Préfet du Jura ;
- Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente du Grand Besançon Métropole ;
- Amandine RAPENNE, Conseillère régionale déléguée en charge des transitions énergétiques et alimentaires dans les lycées.

En complément, des rendez-vous élus et des actions déclinant le plaidoyer « Habitats, villes et territoires : l'architecture comme solution » ont été organisées : 3 rendez-vous élus, 5 événements « Fête le mur ! » et 6 afterworks. Ils ont permis aux conseillers d'échanger avec 13 élus :

- Pierre PRIBETICH, 1<sup>er</sup> vice-président de Dijon métropole ;
- Eric HOULLEY, 7<sup>e</sup> vice-président en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités, des parcs naturels et des contrats de plan ;
- Stéphanie MODDE, 10<sup>e</sup> vice-présidente en charge de la transition écologique : énergie, biodiversité, alimentation, économie circulaire, eau ;
- Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte d'Or ;
- Didier MARTIN, Député, 1<sup>e</sup> circonscription de Côte d'Or ;

- Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon et Vice-Président du conseil départemental de Saône et Loire ;
- Annaïck CHAUVET, Adjointe au Maire, en charge de la transition énergétique, des bâtiments, des moyens techniques de la ville de Besançon ;
- Bassir AMIRI, Conseiller municipal délégué aux archives et au patrimoine culturel de Dijon ;
- Eric ALAUZET, Député, 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs ;
- Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller municipal ;
- Aurélien LAROPPE, Vice-Président du Grand Besançon Métropole, 8<sup>e</sup> Vice-Président en charge de PLUI, urbanisme opérationnel et Action foncière ;
- Jean-Philippe LEFÈVRE, Conseiller Municipal Délégué de la ville de Dole ;
- Justine GRUET, Députée de la 3<sup>e</sup> circonscription du Jura.

## LES CONTRIBUTIONS EN CONFÉRENCES ET TABLES RONDES

Pour répondre aux demandes de communication publique, le CROABFC a réalisé à partir de l'Observatoire des CAUE (<https://www.caue-observatoire.fr>) et des publications de la MAFC des versions illustrées du plaidoyer « Habitats, villes et territoires : l'architecture comme solution » afin de l'adapter à un public et/ou une thématique.

En novembre, Bar des sciences#6 *Bâtiments : face à la transition énergétique et environnementale, des solutions!* organisé par le Pavillon des sciences du Pays de Montbéliard et l'IESF, conférence tout public à Belfort, amphithéâtre de la CCI complet.

En décembre, *Réduire l'empreinte carbone d'un bâtiment tout au long de sa vie*, table ronde pour les étudiants de l'ESTP, organisée par l'IESF, amphithéâtre du campus des métiers à Dijon.

## FÊTE LE MUR !

En 2022, le GT Communication a souhaité mettre en place un évènement pour célébrer l'architecture, une architecture porteuse de solutions et d'optimisme dans un monde en transformation et en adaptation sur l'ensemble des sujets évoqués dans le plaidoyer *Habitats, villes et territoires : l'architecture comme solution*.

Cinq fêtes renouant avec la traditionnelle fanfare des écoles d'architecture ont été réparties sur le territoire de juin à décembre :

- L'Espace des Arts (CHALON-SUR-SAÔNE, 71) rénové en 2018 par l'architecte Pierre HEBBELINCK ;
- La Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (DIJON, 21), création et rénovation d'Anthony BECHU ;
- La Cour de l'Arsenal (BESANÇON, 25) tiers-lieu protégeant le patrimoine existant de la vacance ;
- L'usine Mobilwood (SAINT-BRIS-LE VINEUX, 89) réalisation certifiée Cradle to cradle de l'Atelier HVR architecture ;
- Le Théâtre à l'italienne (DOLE, 39) restauration du patrimoine de François CHATILLON.



Total des participants : 230



## DISCOURS DE LA PRESIDENTE :

L'année 2022 a été pour l'ordre des architectes l'occasion de porter le plaidoyer « Territoires, villes, habitats : l'architecture comme solution. » Mais, l'architecture c'est quoi ? De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que l'Ordre des architectes défend ?

De nombreux architectes, au cours de l'histoire ont ramené les éléments essentiels de leur métier à 3 principes fondamentaux, à commencer par ceux formulés par Vitruve, architecte romain et théoricien : utilitas, firmitas et venustas.

**Qu'est-ce qu'utilitas ?** C'est tout ce qui est lié à la fonction, l'usage, les équipements, l'ergonomie, .... Parce que nous ne construisons pas sans besoin et que c'est eux qui définissent la construction et non l'inverse ! L'architecture existe quand elle est utile et c'est bien le sens que nous donne la Loi sur l'architecture en rappelant que celle-ci est d'utilité publique.

**Firmitas ?** C'est tout ce qui est lié à la structure, technique, mise en œuvre de savoir-faire en lien avec le sens (philosophique ou idéologique), parce que ce que nous construisons doit être solide et durable, c'est ainsi la garantie de transmettre un patrimoine adaptable !

**Venustas ?** Vous connaissez tous Vénus, c'est tout ce qui est lié à l'esthétique, la forme, la beauté, le plaisir... L'appréhension du beau serait une question de goût, de culture, mais la nature nous a donné 5 sens, utilisons les pour appréhender l'architecture et constater dans quels espaces nous avons plaisir à être et reconnaître le pourquoi, plutôt que de laisser les autres décider de ce qui serait bien pour nous !

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Marie BIAYS-PRIMAS, Frédérique MANSON, Daria RONCARA, Corinne GIRARD-YOUNG, Valérie CHARTIER, Marta PUIG i BOSCH, Karine TERRAL & Aymeric DELOGE

Le beau ne serait pas accessible, or nous avons tous droit à la beauté et à un coin de nature.

La plupart de nos émotions architecturales témoignent que nous pouvons éprouver du plaisir à être dans un espace dépouillé et sobre en matériau. L'unité matérielle peut rassurer, réduire les transports et les déchets, c'est une solution parmi tant d'autres. Certaines ont existé, existent ou sont à inventer.

Profitions de cette période incertaine pour arrêter les gabelles d'énergies grises, pour investir dans la matière grise, pour réfléchir avant d'agir, prioriser, ménager l'Homme et la Nature, retrouver la fierté de faire, redonner du sens aux métiers du bâtiment, chercher de nouvelles logiques d'attention pour transformer l'existant en ressource.

Notre Région mérite attention et inventivité. Plus nous associerons le binôme « création et patrimoine » plus nous augmenterons son attractivité.

L'architecture demande un soutien politique, charge à nous de l'encourager.

## ÉLUS RENCONTRÉS :

- Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon et Vice-Président du conseil départemental de Saône-et-Loire ;
- Bassir AMIRI, Conseiller municipal délégué aux archives et au patrimoine culturel de Dijon ;
- Eric ALAUZET, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs ;
- Annaïck CHAUVET, Adjointe au Maire, en charge de la transition énergétique, des bâtiments, des moyens techniques de la ville de Besançon ;
- Jean-Emmanuel LAFARGE conseiller municipal, ville de Besançon ;
- Jean-Philippe LEFEVRE conseiller municipal, ville de Dole.

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Marie BIAYS-PRIMAS, Frédérique MANSON, Daria RONCARA, Corinne GIRARD-YOUNG, Valérie CHARTIER, Marta PUIG i BOSCH, Karine TERRAL & Aymeric DELOGE

## JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Cette 7<sup>e</sup> édition explorait les « architectures à habiter » du vendredi 14 au dimanche 16 octobre 2022.

Ces journées fédèrent les initiatives du Réseau architecture BFC (CAUE, associations, villes d'art et d'histoire, Fibois...) qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers par tous les publics. Elles visent à illustrer la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien.

Le CROABFC a coordonné avec la DRAC BFC le réseau de l'architecture et délégué à la MAFC l'animation des réseaux sociaux.

Côté animation, le CROABFC a tenu un stand avec le CAUE 21, la MAB et Latitude 21 place du François Rude à DIJON pour sensibiliser le grand public au rôle de l'architecture, a participé à l'animation d'ateliers maquettes à Hophophop et a célébré l'architecture avec le 2<sup>e</sup> « Fête le mur ! » dans la Cour de l' Arsenal, à BESANÇON.

### CONNAÎTRE LE RESEAU DE L'ARCHITECTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

<https://www.reseau-architecture-bfc.fr/>



### Journées Nationales de l'Architecture 2022 en Bourgogne-Franche-Comté

1616 visiteurs à travers 28 villes

30 structures organisatrices

dont 9 agences d'architecture

pour un total de 77 manifestations

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Marie BIAYS-PRIMAS, Frédérique MANSON, Daria RONCARA, Valérie CHARTIER, Marta PUIG i BOSCH & Karine TERRAL

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Marie BIAYS-PRIMAS, Frédérique MANSON, Daria RONCARA, Valérie CHARTIER, Marta PUIG i BOSCH & Karine TERRAL

## L'ARCHITECTE NE MORD PRESQUE PAS !

Menée en partenariat avec la DRAC BFC et le Réseau architecture, cette exposition a pour but la sensibilisation et la promotion de l'architecture à travers l'intérêt du recours à l'architecte. Elle s'adresse à tout public avec des supports lisibles et appropriables. Le projet explore la relation architecte - commanditaire via la présentation de quatre réalisations exemplaires d'habitat.

L'objectif de l'exposition est de mettre en lumière une architecture accessible et enviable.

La scénographie, imaginée pour un stand d'environ 9 m<sup>2</sup>, est actuellement en cours de construction. Les projets sélectionnés sont mis en avant par un reportage photographique, les plans et croquis. Parmi les quatre réalisations, deux sont particulièrement exposées grâce à la diffusion d'interviews croisées des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrage.

Les interviews seront diffusées sur un petit écran disposé sur le stand. La trame de ces entretiens a été co-écrite par le Réseau architecture avec pour but d'inciter le grand public à faire appel à un architecte maître d'œuvre.

Les réalisations ont été sélectionnées suite à l'appel à candidature diffusé en juin 2022.

### LES PROJETS SÉLECTIONNÉS (AVEC UNE INTERVIEW)

- Maison bourguignonne réinterprétée dans un style contemporain, à BEAUNE (21), Sarah MARKERT architecte ;
- Rénovation d'un corps de ferme franc comtois dans le Haut-Jura, à MESNOIS (39), Antoine DEVAUX architecte.

### LES AUTRES PROJETS SÉLECTIONNÉS

- Réhabilitation d'une longère, à IGÉ (71), Atelier EJO ;
- Transformation d'une ancienne grange, à MISSERY (21), Atelier de MONTBARD.

### NOS PRESTATAIRES

- Le collectif commune, société d'architecture et d'urbanisme de sept architectes associées à parts égales, réunies à Lyon depuis 2019.
- Kobalt Studio, agence de communication qui se donne pour mission de révéler la ville, et d'animer l'architecture.

# Pôle Enseignement

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Karine TERRAL, Rachel AMIOT,  
Frédérique MANSON, Valérie CHARTIER,  
Jean-François PERRETANT, Jean-Paul HARDUIN,  
Pierre-Etienne JAMES & Bernhard HOGE

PERMANENTS REFERENTS :  
Théo CICCONE & Violaine VILLAIN



Atelier maquette JNARCHI, à l'Arsenal à Besançon, Octobre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Valérie CHARTIER, Karine TERRAL & Frédérique MANSON

## LE CONSEIL RELATION ECOLE ENTREPRISE

Le CROA BFC accompagne depuis 2020 le dispositif CREE (Conseil Relation École Entreprise) initié par les rectorats des académies de Dijon et Besançon. Il s'agit pour les architectes volontaires, de participer à un projet de sensibilisation à leur métier ou à l'architecture en collèges et lycées (d'enseignement général ou professionnel) dans le cadre d'une intervention ponctuelle. Quatre actions sont proposées aux deux rectorat avec un trait commun, celui de transmettre avec enthousiasme la passion de ce métier :

- Rencontre en classe avec des architectes ;
- Découverte dynamique de l'architecture ;
- Rencontre sur un chantier avec des architectes ;
- Découverte d'un édifice contemporain ou historique.

Le CROA coordonne, met en lien les établissements scolaires et les architectes et indemnise les architectes volontaires.

22 ÉTABLISSEMENTS DEMANDEURS,  
25 ARCHITECTES VOLONTAIRES,  
18 INTERVENTIONS.

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

• DIJON • LONGVIC • AUXONNE • SEMUR-EN-AUXOIS •  
SOMBERNON • BESANÇON • SAINT-CLAUDE • GRAY • SAINT-  
LOUP-SUR-SEMOUSE • VILLERSEXEL • CHAMPAGNEY • SCEY-  
SUR-SAÔNE • SAINT-ALBIN, MONTCEAU-LES-MINES • MACON  
• TOURNUS • AUXERRE • AVALLON • MIGENNES.

## LES ARCHITECTES MOBILISÉS 2021-2022

- COSTECALDE Fanny
- COYDON Stéphane
- DOS SANTOS Mickaël
- FAIVRE Coralie
- FRANDON Charles
- GOUIN PELLETAN Candice
- LABLANCHE Audrey
- LIEGEOIS Eric
- NOCETO Alexandre
- REICHARDT Gilles

## LA SEMAINE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 2022 À AUXERRE

Le CROA BFC participe depuis plusieurs années à l'accueil fin octobre de la Semaine de l'Architecture et du Patrimoine de l'ENSA de Nancy.

L'accueil, sur une semaine, d'une centaine d'étudiants architectes est importante du fait de l'absence d'école d'architecture dans notre région.

Cette semaine rend lisible le travail de l'architecte qui produit réflexion et innovation, notions essentielles aujourd'hui pour accompagner le changement de nos modes d'habiter.

C'est pour ces étudiants une opportunité unique d'immersion pour être au contact des collectivités, s'exercer à l'analyse, questionner les usages, poser un diagnostic, révéler un existant et en tirer parti car l'architecte n'est pas qu'un constructeur. L'architecte s'imprègne des données du site, des contraintes de son client et de l'actualité sociétale pour pouvoir exercer son devoir de conseil et proposer une synthèse programmatique et/ou conceptuelle.

Ainsi, nous mettons en avant une profession organisée et engagée qui réalise sa mission d'intérêt public dès sa formation tout en participant à l'attractivité et connaissance de notre territoire.



## Sédimentation(s) Grichka Martinetti

Architecte, Maître de conférences  
Parrain de la Semaine Architecture et Patrimoine 2022

Conférence organisée par l'école d'architecture de Nancy dans le cadre de la Semaine Architecture et Patrimoine à Auxerre

mercredi  
26 oct. 22  
19h00

Salle de l'Abbaye  
de Saint-Germain  
2bis place Saint-Germain  
89000 Auxerre



## L'ENSEIGNEMENT DES FUTURS ARCHITECTES

À la suite du désistement de l'ESA de Paris, plusieurs pistes ont été établies. Elles restent à développer pour vérifier leur faisabilité :

- La création d'une antenne à Dijon de l'ENSA de la Villette ;
- Un partenariat à construire avec l'ENSA de Nancy ou de la Villette pour développer les ateliers de l'école hors les murs ;
- La création d'une HMONP avec un partenariat Université/ENSA ;
- La création d'une formation architecte/ingénieur avec un partenariat ESTP/ENSA.

## AMI / APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

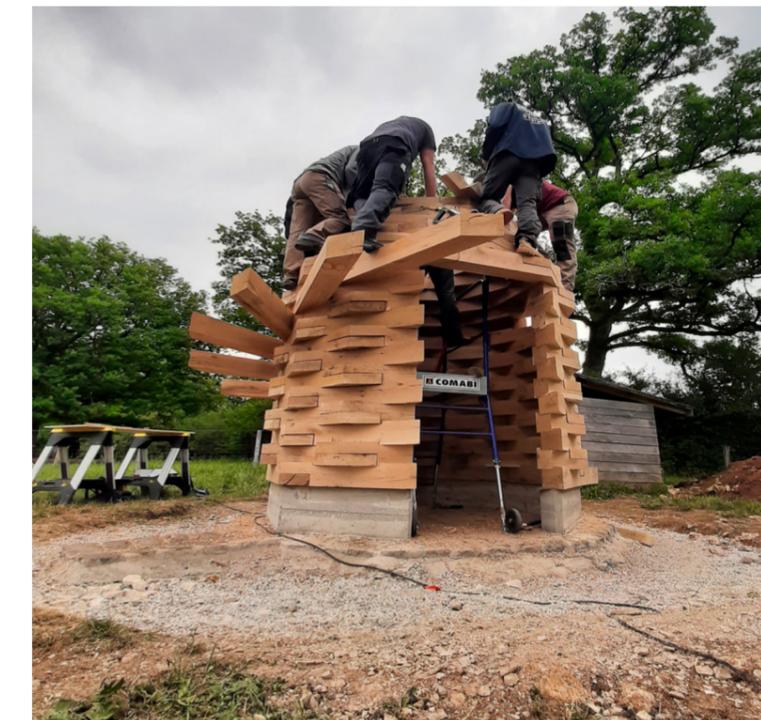
Pour une plateforme collaborative de l'enseignement de l'architecture en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté (CROABFC) contribue depuis 2020 à une réflexion sur l'Enseignement de l'Architecture en région. La mise en place de cet enseignement s'est concrétisée en 2022 par un premier projet associant l'École Nationale d'Architecture de LYON (ENSAL), le Musée des Maisons Comtoises de NANCRAÏ et le Lycée du bois de MOUCHARD (39).

Notre territoire sert de support à un enseignement «hors-les-murs» souple et mobile et conduit à une approche complémentaire de la formation au métier d'architecte.

Cet enseignement se construit à partir des composantes et des particularismes régionaux, induisant ainsi de nouvelles pratiques pédagogiques et professionnelles.

Cette conception du modèle d'enseignement permet d'introduire l'Architecture au cœur de la région en faisant participer un grand nombre d'acteurs locaux. Un des objectifs à terme est d'élaborer un modèle d'enseignement, reconnu et exemplaire, rayonnant au-delà de la région, reproductible et applicable dans d'autres régions.



Chantier d'apprentissage au cœur du musée de NANCRAÏ, juin 2022

# Pôle Transition Ecologique

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Marta PUIG I BOSCH, Daria RONCARA,  
Karine TERRAL, Jean-Paul HARDUIN,  
Pierre-Etienne JAMES



Intégrer les matériaux biosourcés et les grands principes de la RE2020, l'exemple du chanvre, avec Frédéric MOUBE du Pôle énergie et Jean-Luc ROULIN de Bourgogne Franche-Comté Chanvre (BF2C), HÉRICOURT, novembre 2022

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :  
Marta PUIG I BOSCH, Daria RONCARA, Karine TERRAL, Jean-Paul HARDUIN & Pierre-Etienne JAMES

## REPRÉSENTATIONS & DIFFUSION DU PLAIDOYER

- Terragilis (membre fondateur) ;
- Participation aux comités Efflogis (bailleurs privés et sociaux, collectivités et BEPOS jusqu'à présent) ;
- Participation aux rencontres autour du réemploi et de l'énergie portés par la Région BFC ;
- ORREC - CERC (Observatoire Régional de la Rénovation Énergétique et des Coûts - BFC) ;
- Participation au GT élargie transition écologique du CNOA ;
- Pôle Énergie BFC (CA & COS).

## BRÈVES INFORMATIONS DANS LE PAYSAGE COMPLEXE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour être accompagnateur renov' (être inscrit au CROA et sur le site de l'Anah à partir du 1<sup>er</sup> juillet) : pas de formation obligatoire mais conseillée.

Pour réaliser des Audits énergétiques (incitative et réglementaire) : obligation d'une formation Dynamoe 1 ou Feebat 5a 5b + logiciel agréé.

Pour ceux qui font de la rénovation énergétique, il est important de cocher la case 'France Renov' sur « votre » espace architectes pour tous afin d'apparaître sur les listes quand il est effectué une sélection par critère.

## + D'INFOS SUR ARCHITECTES.ORG :

- > webinaire du 5 avril sur l'accompagnateur renov'
- > contrats type (audit et rénovation)
- > "mallette rénovation" qui synthétise les éléments nécessaires et le cheminement sur la rénovation





Pôle juridique - 1, boulevard de Brosses | 21000 Dijon | 03 80 28 90 03  
Pôle administratif - 1, rue des Martelots | 25000 Besançon | 03 81 81 47 38  
Contact téléphonique uniquement le matin : 9h-12h30  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org) | [contact@croabfc.archi](mailto:contact@croabfc.archi)

